



## FORMATION :

### **Intervention Appareil Respiratoire Isolant (A.R.I.)**



L'**A**ppareil **R**espiratoire **I**solant (**ARI**) permet aux intervenants de travailler dans des environnements dangereux ou à risque pour leur santé.



L'**ARI** peut être utilisé, aussi bien pour des besoins de secours (sauveteurs-secouristes, pompiers) que pour des besoins professionnels (nettoyage, transvasement, assainissement, ...).

Dans tous les cas le port d'un tel appareil représente une gêne et rend le travail plus pénible.



L'**ARI** isole complètement l'intervenant de l'atmosphère dans lequel il évolue, au travers d'un appareil respiratoire isolant à circuit ouvert, permettant une autonomie de 20 à 30 minutes en moyenne.

L'utilisation du narguilé permet d'augmenter la durée d'intervention tout en allégeant l'intervenant.

Le port de l'**ARI**, physiquement contraignant, doit être réservé uniquement à du personnel formé.

✚ Quelques exemples :

- nettoyage de cuves et de citernes,
- pompe de relevage,
- calle sèche,
- dessableur sur réseau d'assainissement,
- locaux de stockage de produits chimiques,
- salles ozones,
- intervention de Secours (Pompiers),
- laboratoires industriels,
- chimiques et pétroliers,



Toute personne qui est amenée à l'utiliser pour la première fois, doit recevoir une formation **ARI** théorique et pratique.

Des sessions périodiques de perfectionnement ou de remise à niveau des connaissances sont également nécessaires.

